

Droit de réponse :

Faute de temps, l'Assemblée Générale de VIVA 2012 n'a pas donné la parole au public, car personne – hormis les personnalités officielles invitées - n'avait annoncé le désir de s'exprimer, comme cela se fait en général par une note écrite remise à l'avance.

Cependant, certains sujets sont importants à évoquer :

1. Plusieurs adhérents, étant venus dans l'espoir de rencontrer les “coordinateurs d'assurances pour les catastrophes naturelles” auprès du Préfet du Var, ont été déçus de ne pouvoir, comme l'année dernière, s'entretenir avec eux.

En exprimant son regret à VIVA, M. Christian LUTTIQUE a tenu à préciser :

“M. Jean-François HESSE ([hesse @ agents.allianz.fr](mailto:hesse@agents.allianz.fr)) intervient toujours comme représentant de la FFSA, vous pouvez donc lui exposer tout dossier concernant les assureurs classiques. Pour les mutuelles du GEMA, vous pouvez prendre attache avec Maud DELAPORTE qui, depuis juin 2012, me remplace comme coordinatrice catastrophes naturelles dans le Var ([maud.delaporte @ agpm.fr](mailto:maud.delaporte@agpm.fr)).

Et il ajoute : “Je profite de cette occasion pour vous aviser avoir créé avec M Hesse une société de formation en assurances et en prévention des risques pour les artisans, commerçants, chefs d'entreprises et collectivités territoriales et locales : LUTTESSE Management ([christian.luttique @ agpm.fr](mailto:christian.luttique@agpm.fr)) Nous restons à votre disposition si cela peut intéresser vos adhérents professionnels”.

Les sinistrés ont dit supporter toujours des **préjudices non compensés par leurs assurances** (souvent définitivement résiliées) et avoir de nouveaux contrats de plus en plus coûteux pour des garanties réduites (primes augmentées de 250 à 400% auprès de réassureurs étrangers).

2. Certains élus présents se sont dits choqués de ne pas avoir été invités personnellement “après tout ce qu'ils ont fait pour les sinistrés”... VIVA se doit de préciser que des lettres d'invitation personnelle ont été postées fin août à l'adresse des Maires des 4 communes sinistrées de la Basse Vallée de l'Argens, en priant chacun de communiquer l'invitation aux élus de son Conseil et aux fonctionnaires municipaux qu'il estimerait les plus particulièrement motivés pour l'accompagner.

Des adjoints qui ont manifesté leur mécontentement comprendront pourquoi ils n'ont pas reçu d'invitation personnelle, malgré leurs mérites, et VIVA apporte les réponses suivantes à leurs objections dans les coulisses de l'Assemblée :

- **A propos des alertes et de la sécurité**, le Président de VIVA a tenu à souligner dans son Rapport moral que *“les très fortes pluies de novembre 2011 ont provoqué un retour de crue, heureusement cette fois-ci sans pertes de vies humaines grâce à une amélioration des systèmes d'alerte (qui restent cependant à parfaire)”*. En effet, chaque citoyen n'est pas tenu d'être équipé pour les alertes par SMS. Les PLU devraient être modifiés, en procédure d'exception, afin d'autoriser des accès aux toitures ou des refuges surélevés au-dessus des cotes de laisses de crue pour les habitations existantes. Reste à mettre en cohérence les plans communaux de sauvegarde de l'amont vers l'aval pour une vraie solidarité territoriale. Enfin, une recherche innovante d'habitats appropriés aux conditions de vie en delta reste à lancer d'urgence en vue d'un aménagement de la BVA en toute sécurité.
- **A propos du projet de poldérisation de la ZA de la Palud** pour protéger ses entreprises des dégâts des inondations, l'ensemble des sinistrés de VIVA a toujours estimé nécessaire la mise en sécurité de ces activités et la protection des nombreux emplois, en espérant que les travaux entrepris seront efficaces et sans conséquence grave pour la plaine de l'Argens en cas de crue. Pour qu'une pareille considération soit accordée aux autres activités de la plaine, aussi porteuses d'emplois, VIVA a demandé et obtenu du Maire de Fréjus qu'un(e) autre adjoint(e) soit également délégué(e) aux questions d'**Aménagement foncier de la Plaine de l'Argens** - particulièrement pour préserver et développer une *“agriculture de proximité”* et un *“tourisme saisonnier ouvert à tous”* – et de **protection de l'Environnement, des personnes et des biens** des crues répétitives et dévastatrices.

Saint-Aygulf, le 22 septembre 2012